

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Maude Laliberté**

<https://www.cadre21.org/membres/a34d4f12f7eb3d3b77153214>

Date d'obtention : 2021-11-30 18:08:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Rencontrer l'élève qui vient m'informer de la situation ainsi que les élèves témoins. (en individuel)
- 2- Compléter la grille pour chaque rencontre
- 3- Rencontrer l'auteur, si le geste n'est pas malveillant.
Au besoin, confisquer le téléphone de la personne
- 4- Communication avec les policiers

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- 1- Toujours valider auprès des personnes témoins
- 2- Vérifier le niveau de collaboration et communication avec les policiers si refus
- 3- Ne pas regarder les photos
- 4- Trousse sexto seulement si impacts à l'école
- 5- Même si ce n'est pas de la pornographie juvénile, informer les policiers et ne pas arrêter l'intervention

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

- 1- Demander les détails sur la nature
- 2- Confisquer le téléphone de la personne